

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

—————  
Séance du 19 mars 2025  
—————

Le 19 mars 2025, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 13 mars 2025, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

**Étaient présents :** M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Eve MOUTTOU, Mme Yasmine DONMEZ, M. Olivier RACHET, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, Mme Mariette AÏN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER, Mme Anne-Marie LHUILLIER

**Était représenté :** M. Didier FISCHER

**Excusés :** M. Denis LARGETEAU, Mme Elisabeth JACQUELIN, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER

**Non excusé :** M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Sophie PIFFARELLY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **POINT N°07 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 (ROB)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRE, et notamment son article 107 ;

**Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 sur la transmission du ROB ;

**Vu** le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

**Vu** le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis aux membres du Conseil d'Administration ;

**Considérant** que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué, pour les communes de 3500 habitants et plus, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents l'examen du Budget Primitif ;

**Considérant** que ce débat qui porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement les exercices suivants, n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Vice-Président, rapporteur,

Après avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration,**

**A l'unanimité,**

**ARTICLE UNIQUE** - prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Coignières, le 19 mars 2025

Pour extrait conforme :  
Le Vice-Président délégué,



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

# Rapport d'orientation budgétaire 2025

## CCAS de Coignières



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

<b>CADRE RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>2</b>
<b>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b>	<b>2</b>
<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE I LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES (macro-économie)</b>	<b>3</b>
1/ Contexte économique mondiale	3
2/ Contexte économique européen	6
3/ Contexte national	7
4/ Contexte départemental	9
<b>PARTIE II LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI FINANCE POUR 2025</b>	<b>10</b>
1/ Une priorité : la réduction du déficit public	11
2/ Des investissements ciblés sur la souveraineté nationale	11
3/ Fiscalité : entre maintien des recettes et réformes différées	12
4/ Impact et Perspectives	12
5/ Conclusion	12
<b>PARTIE III LES AXES DE CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2025</b>	
1/ Les spécificités du budget du CCAS	13
2/ Les ressources du CCAS	15
<b>PARTIE IV LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU CCAS POUR 2025</b>	<b>16</b>
1/ Contexte socio-économique de la commune	16
2/ Actions du pôle social-santé	18
3/ Actions du pôle seniors / résidence autonomie	19
4/ Pôle logement et prévention des expulsions	21
5/ Pôle ressources	22
<b>PARTIE V LES ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES</b>	<b>23</b>
1/ La section fonctionnement du CCAS	23
2/ La section investissement du CCAS	28
3/ La section fonctionnement du budget annexe - RA	28
<b>PARTIE VI CONCLUSION</b>	<b>33</b>

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis l'adoption de la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) le 6 février 1992, les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que leurs Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et plus largement les collectivités, sont tenues d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB marque le début du cycle budgétaire et joue un rôle clé en présentant la gestion passée du CCAS et en définissant les perspectives pour l'exercice à venir.

Cette exigence a été renforcée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, également connue sous le nom de loi « NOTRe » publiée au Journal Officiel le 8 août 2015, cette loi a introduit des changements importants, notamment l'obligation de voter le DOB avant le budget. Depuis 2016, le DOB doit être accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour déterminer son activité globale pour l'année à venir tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Le budget 2024 du CCAS sera voté lors de la session du Conseil d'Administration le 9 avril 2024. La nomenclature budgétaire, est passé en 2024 de la M14 à la M57 pour le budget du CCAS. Par ailleurs, le CCAS gère également la résidence autonomie les Moissonneurs. Cette résidence fait toujours l'objet d'un budget présenté selon la nomenclature M 22 au titre des établissements sociaux et médico-sociaux.

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par la Commune. Établissement public de proximité, il anime une action générale de prévention et de développement social. Il assure un rôle de coordinateur des politiques sociales sur son territoire, en lien avec ses partenaires et les institutions publiques et privées.

Les publics concernés par son action : jeunes, familles, seniors, personnes porteuses d'un handicap, en situation de vulnérabilité, de fragilité, d'exclusion, en parcours migratoire..., peuvent s'adresser au CCAS dans le cadre d'un parcours coordonné et intégré, dès l'accueil et pendant toute la durée de la prise en charge.

Le CCAS anime une dynamique d'observation constante de la demande et des besoins sociaux pour créer les conditions du développement de nouvelles réponses sur le territoire.

## PRÉAMBULE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB ci-après) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points comme les principales dépenses et recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement mais aussi sur les dépenses de personnel.

La présentation de ce Rapport d'orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que la commune souhaite impulser. Il est à noter que ce rapport n'a aucun caractère décisionnel.

Il fait l'objet d'un vote lors du Conseil d'administration.

## PARTIE I - LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES (macro-économie)

### 1/ Contexte économique mondial

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique mondial marqué par des incertitudes persistantes, influencées par plusieurs dynamiques globales. Après une reprise post-pandémique fragile et un cycle d'inflation élevé, les principales économies mondiales poursuivent leur adaptation à un nouvel équilibre économique, sous l'effet conjugué de politiques monétaires restrictives, de tensions géopolitiques et de transformations structurelles.

#### A. Ralentissement de la croissance mondiale

Selon les dernières prévisions des institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE), la croissance mondiale devrait rester modérée en 2025, avec un PIB global projeté autour de 2,5 à 3 %. Cette évolution est le reflet de plusieurs facteurs :

- **Politiques monétaires toujours restrictives** : la lutte contre l'inflation a conduit les banques centrales des principales économies (Réserve fédérale américaine, Banque centrale européenne, Banque d'Angleterre) à maintenir des taux directeurs élevés, ce qui freine l'investissement et la consommation.
- **Dynamique hétérogène selon les régions** : les économies avancées connaissent une stagnation relative, tandis que certaines économies émergentes (Asie du Sud-Est, Amérique latine) maintiennent une croissance plus soutenue grâce à la demande intérieure et aux réformes structurelles.
- **Fluctuations du commerce international** : les tensions commerciales et les politiques protectionnistes affectent les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment dans les secteurs stratégiques comme les semi-conducteurs et l'énergie.

## B. Pressions inflationnistes et politiques monétaires

Après un pic inflationniste en 2022-2023, l'inflation tend à ralentir en 2025 mais reste au-dessus des objectifs des banques centrales. Les causes principales incluent :

- **Persistance des tensions sur l'offre énergétique** : malgré une stabilisation relative des prix du pétrole et du gaz, les chocs d'approvisionnement liés aux conflits géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient) continuent d'alimenter la volatilité des marchés.
- **Hausse du coût du travail et de la transition écologique** : les politiques de réindustrialisation et les exigences climatiques entraînent une augmentation des coûts de production, notamment en Europe et en Amérique du Nord.
- **Maintien de politiques monétaires prudentes** : la Réserve fédérale et la BCE poursuivent une stratégie de taux élevés pour éviter un retour de l'inflation, freinant ainsi l'investissement et la consommation.

## C. Évolution des marchés financiers et de la dette publique

Les marchés financiers restent volatils, influencés par les incertitudes économiques et les ajustements monétaires. En 2025, plusieurs tendances se dégagent :

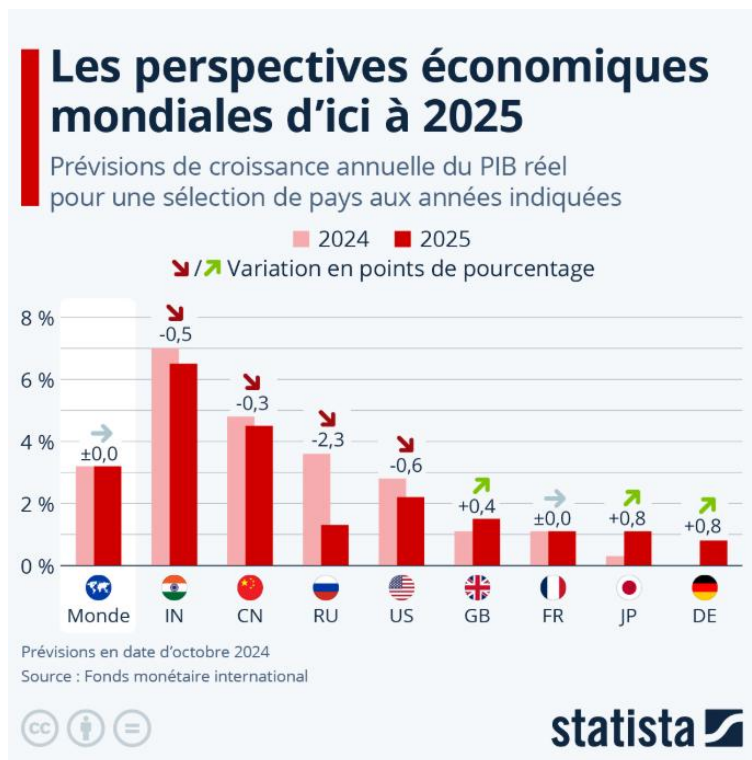
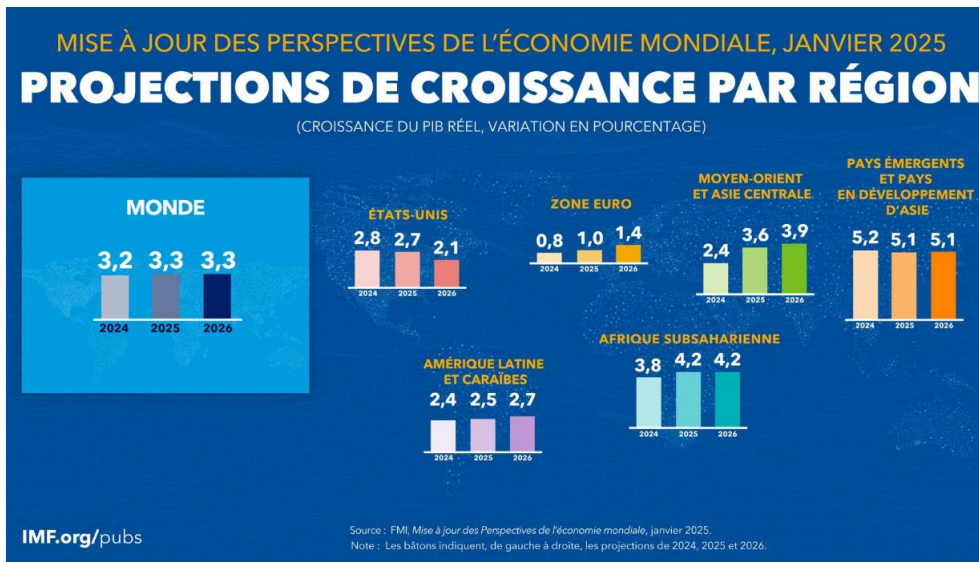
- **Hausse des rendements obligataires** : les États et les entreprises doivent s'adapter à un coût de financement plus élevé, ce qui ralentit les investissements productifs.
- **Pressions sur la dette publique** : de nombreux pays, notamment en Europe et en Amérique du Nord, doivent gérer un niveau d'endettement élevé après les plans de relance post-pandémie, avec des stratégies de consolidation budgétaire parfois contraignantes.
- **Dynamisme des nouvelles technologies et des investissements verts** : les secteurs liés à la transition énergétique, à l'intelligence artificielle et aux infrastructures numériques restent attractifs pour les investisseurs, malgré la prudence générale.

## D. Facteurs de risque et perspectives à court terme

L'environnement économique mondial reste soumis à des risques majeurs en 2025 :

- **Géopolitique et tensions commerciales** : les conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que la rivalité sino-américaine, continuent d'affecter la stabilité économique.
- **Crise de la dette dans les pays émergents** : plusieurs économies en développement font face à un risque accru de défaut de paiement, nécessitant des interventions du FMI et des restructurations de dettes.
- **Changements climatiques et chocs environnementaux** : les catastrophes naturelles ont un impact croissant sur la production agricole, les chaînes d'approvisionnement et les coûts d'assurance.

En conclusion, le contexte économique mondial en 2025 est marqué par une croissance modérée, une inflation en ralentissement mais toujours présente, des politiques monétaires restrictives et une forte incertitude géopolitique. Ces éléments influencent directement les perspectives économiques nationales et locales, notamment en matière de finances publiques et d'investissements.





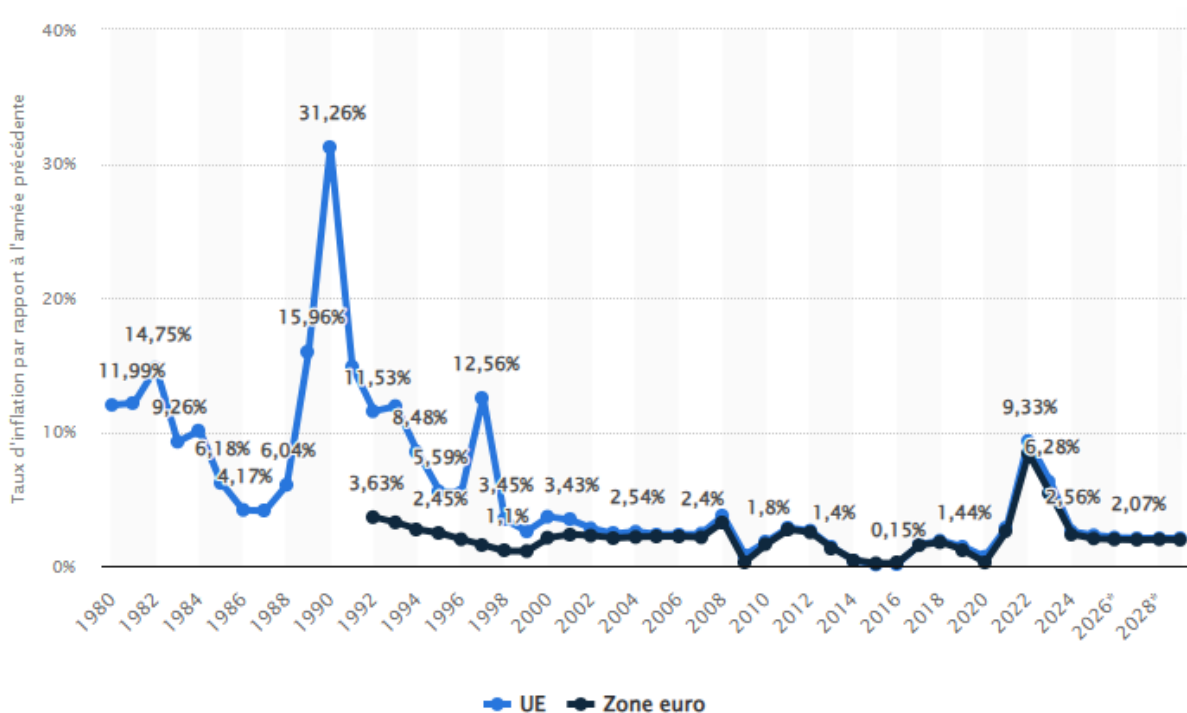
## 2/ Contexte économique européen

En 2025, l'économie européenne connaît une croissance modérée, avec une augmentation du PIB estimée à 1,6 % pour l'Union européenne et 1,4 % pour la zone euro. Cette progression est soutenue par une baisse de l'inflation, prévue à 2,2 % dans l'UE et 2,1 % dans la zone euro.

Cependant, des défis persistent, notamment des tensions commerciales et des incertitudes politiques internes. La menace de nouveaux droits de douane et les perturbations politiques potentielles assombrissent le paysage économique européen.

Le marché du travail reste robuste, avec un taux d'emploi atteignant 75,8 % au deuxième trimestre 2024, et un taux de chômage historiquement bas de 6,1 % en 2023, tendance qui se poursuit en 2024.

Taux d'inflation dans l'Union européenne et dans la zone euro de 1980 à 2024  
(Prévisions jusqu'en 2029)



En résumé, l'économie européenne en 2025 affiche une croissance modérée et une inflation en baisse, mais doit naviguer dans un environnement marqué par des tensions commerciales et des incertitudes politiques.

### 3/ Contexte national

En 2025, l'économie française fait face à une croissance modérée, une inflation maîtrisée et des défis budgétaires persistants.

#### ➔ Croissance Économique

Les prévisions de croissance pour 2025 varient légèrement selon les institutions :

- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : 1,1 %
- Banque de France : 0,9 %
- Haut Conseil des finances publiques : 0,9 %

Cette croissance est soutenue par une légère reprise de la consommation des ménages et des investissements des entreprises, bien que les incertitudes politiques et géopolitiques continuent de peser sur l'économie.

#### ➔ Inflation

L'inflation est en baisse, atteignant 2,1 % en 2025, rapprochant ainsi la France de l'objectif de stabilité des prix fixé par la Banque centrale européenne. Cette diminution est principalement due à la stabilisation des prix de l'énergie et des matières premières.

#### ➔ Marché du Travail

Le marché de l'emploi montre des signes de fragilité :

- Taux de chômage : 7,6 % prévu à la mi-2025, en hausse par rapport aux 7,4 % du troisième trimestre 2024.
- Cette augmentation est attribuée à une croissance économique insuffisante pour absorber l'ensemble de la population active.

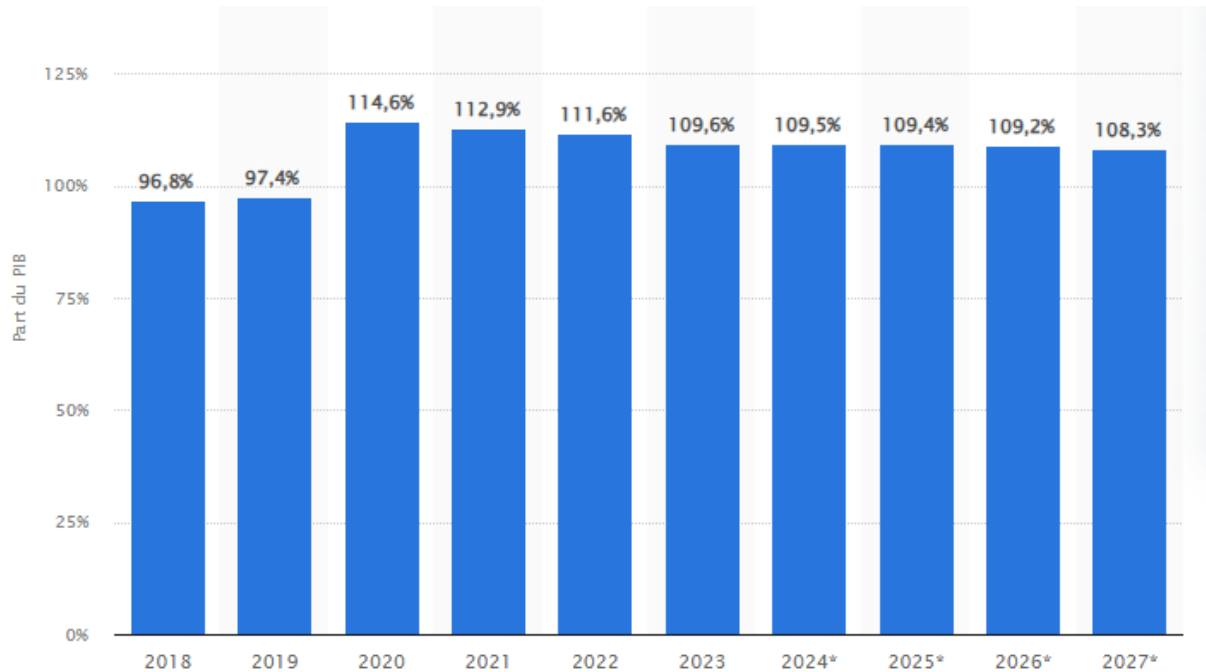
#### ➔ Finances Publiques

La situation budgétaire reste préoccupante :

- Déficit public : 5,4 % du PIB en 2025, selon les projections gouvernementales.

La Cour des comptes souligne l'urgence de mesures d'austérité pour éviter une dérive incontrôlée de la dette publique.

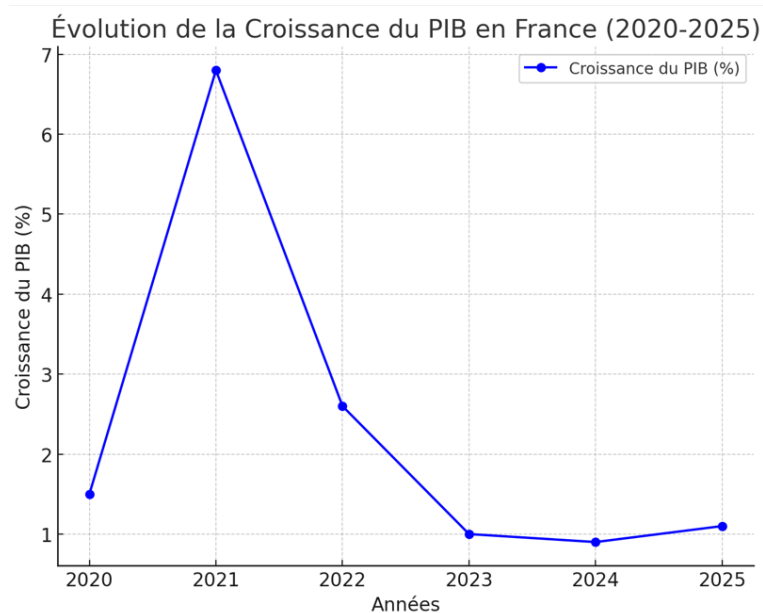
## Dettes publique française de 2018 à 2027 (en pourcentage du produit intérieur brut)



### ➔ Perspectives

Les défis pour l'économie française en 2025 incluent la nécessité de réformes structurelles pour stimuler la croissance, maîtriser les dépenses publiques et renforcer la compétitivité sur la scène internationale.

*Note : Les données et prévisions présentées sont basées sur les informations disponibles jusqu'en février 2025 et sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions économiques et politiques.*



## 4/ Contexte départemental

Face à des difficultés budgétaires croissantes, le Conseil départemental des Yvelines a été contraint de suspendre son soutien aux projets des collectivités. Cette situation résulte d'un manque à gagner qui est estimé à 550 millions d'euros, lié à plusieurs facteurs :

- Une contribution au système de péréquation évaluée à 50 millions d'euros.
- Une baisse des recettes de fonctionnement, notamment due à la diminution des droits de mutation, combinée à l'augmentation des coûts énergétiques.
- Une hausse des dépenses de fonctionnement sous l'effet de l'inflation.
- Une réduction continue de la dotation globale de fonctionnement, désormais limitée à 0,9 % des ressources du Département.
- Une augmentation significative des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (+70 % depuis 2013), avec un reste à charge prévu de 200 millions d'euros en 2025.

Dans ce contexte, le Département doit recentrer son action sur ses compétences essentielles, notamment l'action sociale et la gestion des collèges, tout en recherchant des alternatives pour accompagner les collectivités.

## 5/ Contexte de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

### ➔ Un contexte économique et financier contraint

L'environnement économique de SQY en 2025 est marqué par un contexte incertain à la fois au niveau national et international.

L'inflation, bien que contenue (2,3 % en 2024 et 1,6 % prévue en 2025), pèse sur le pouvoir d'achat et les coûts de fonctionnement des collectivités. SQY doit également faire face à des tensions sur le marché du travail avec une pression à la hausse sur les salaires.

### ➔ Une baisse des recettes et un contexte budgétaire délicat

- Contributions et prélèvements : SQY est l'un des trois EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) des Yvelines les plus impactés par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO), avec un prélèvement estimé à 3,7 millions d'euros.
- Dotations de l'État en baisse : la dotation de compensation de SQY diminue de 3,5 % en 2025, une tendance qui devrait se poursuivre jusqu'en 2027.
- Fiscalité et péréquation : la dépendance aux recettes fiscales (TVA, CVAE) devient un enjeu majeur, d'autant plus que la péréquation pèse fortement sur l'autofinancement de l'agglomération.

- Tensions sur le financement : SQY, comme les autres collectivités locales, subit la hausse des coûts de financement avec une augmentation des marges bancaires et un accès plus difficile au crédit.
- ➔ **Le secteur immobilier et aménagement urbain : une dynamique sous tension**
- **Fluctuation du marché foncier** : les recettes des ventes de terrains restent incertaines, dépendant fortement de la conjoncture et des capacités des promoteurs.
- **Investissements majeurs en 2025** : SQY poursuit des projets de développement à travers les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté).
- ➔ **SQY adopte une gestion prudente de ses finances :**
- **Réduction des dépenses de fonctionnement**, notamment grâce à des économies sur les charges générales.
- **Maintien des investissements**, malgré les contraintes budgétaires, avec des ajustements en fonction de la conjoncture.
- **Anticipation des résultats 2024** pour équilibrer le budget 2025, face à un déficit prévisionnel.

## Conclusion

Le contexte économique de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2025 est marqué par une baisse des ressources, un renforcement des prélèvements fiscaux, et une dépendance accrue aux recettes issues de la fiscalité nationale. L'agglomération maintient une politique d'investissement ambitieuse mais doit faire face à des incertitudes liées au marché foncier et à la conjoncture économique nationale et européenne.

SQY devra donc ajuster ses priorités budgétaires, optimiser ses financements et renforcer ses stratégies d'adaptation pour maintenir un équilibre entre développement territorial et soutenabilité financière.

## PARTIE II - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCE POUR 2025

### ➔ **Entre rigueur budgétaire et priorités stratégiques**



La loi de finances pour 2025 s'inscrit dans un contexte économique contraint, marqué par la nécessité de réduire le déficit public, tout en maintenant des investissements stratégiques. Avec une croissance économique modérée (estimée à 1,1 % selon l'INSEE) et un endettement public dépassant les 110 % du PIB, le gouvernement a dû trouver un équilibre entre discipline budgétaire et soutien aux secteurs clés.

## 1. Une priorité : la réduction du déficit public

L'objectif principal de cette loi est de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB, contre 4,9 % initialement prévu. Pour cela, un effort budgétaire de 50 milliards d'euros a été annoncé, reposant sur :

- Une baisse des dépenses de l'État, avec un plafonnement à 490 milliards d'euros (soit une réduction de 2,5 milliards d'euros par rapport à 2024).
- La suppression progressive de certaines aides exceptionnelles mises en place lors des crises précédentes (COVID-19, inflation énergétique).
- Une réforme de la gestion des dépenses publiques, avec une révision de plusieurs dispositifs fiscaux.

Cependant, cette réduction du déficit reste moins ambitieuse que prévu, en raison de la faible croissance économique et des contraintes européennes qui imposent un retour progressif sous les 3 % de déficit d'ici 2027.

Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement (DGF) voit une augmentation de 150 millions d'euros, mais Coignièrès continue de voir la sienne diminuer, accentuant les tensions budgétaires locales.

## 2. Des investissements ciblés sur la souveraineté nationale

Malgré cette politique de rigueur, certaines dépenses prioritaires ont été sanctuarisées :

- **Défense et sécurité** : en raison des tensions géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, le budget de la défense continue d'augmenter (+3,7 % par rapport à 2024).
- **Éducation et formation** : une hausse des crédits pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, afin d'adapter le marché du travail aux défis de l'intelligence artificielle et de la transition écologique.
- **Transition énergétique** : des aides sont maintenues pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments et la production d'énergies renouvelables.

Cependant, le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique, voit ses autorisations d'engagement réduites, ce qui impactera les projets environnementaux portés par les collectivités locales.

Le logement social reste un point de tension, avec une réduction des aides publiques, compensée par un appel aux collectivités locales et au secteur privé.

### 3. Fiscalité : entre maintien des recettes et réformes différées

Pour financer ces priorités, le gouvernement a choisi de ne pas augmenter les impôts, mais plutôt d'ajuster certaines taxes et exonérations :

- **Fiscalité des particuliers** : les droits de mutation (taxe sur les transactions immobilières) pourront être augmentés par les collectivités locales, jusqu'à un plafond de 5 % à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025.
- **Fiscalité des entreprises** : la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est reportée de trois ans, ce qui représente un manque à gagner pour les entreprises mais un soulagement pour le budget de l'État.
- **Zones franches et dispositifs d'exonération** : les allègements fiscaux pour les entreprises en Zones Franches Urbaines - Territoires Entrepreneurs (ZFU-TE) sont prolongés jusqu'à fin 2025.

Enfin, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) prévoit un prélèvement d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités. Dans ce cadre, Coignières devra verser 210 000 € au titre de ce dispositif, ce qui représente un effort financier supplémentaire pour la commune.

### 4. Impact et Perspectives

Si cette loi de finances permet un léger redressement des comptes publics, elle reste dépendante de plusieurs facteurs externes :

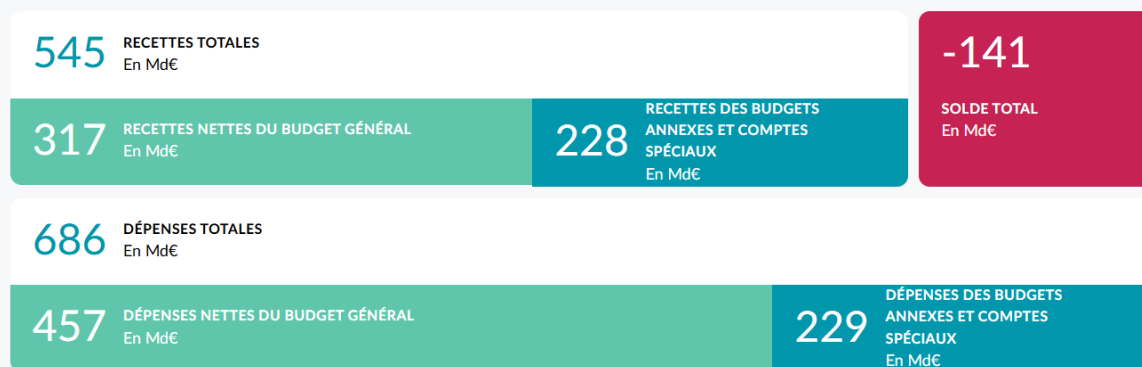
- Une croissance économique incertaine, notamment si la consommation des ménages ne redémarre pas.
- La politique monétaire de la BCE, qui pourrait alléger le coût de la dette en cas de baisse des taux directeurs.
- Les négociations européennes autour des nouvelles règles budgétaires, qui pourraient contraindre la France à des efforts supplémentaires dès 2026.

### 5. Conclusion

La loi de finances 2025 est donc un budget de transition, tentant de concilier rigueur budgétaire et investissements stratégiques. Elle amorce un retour à l'équilibre financier, tout en maintenant un soutien aux secteurs jugés prioritaires. Toutefois, les arbitrages restent fragiles, et la France devra sans doute renforcer ses efforts dans les prochaines années pour stabiliser durablement ses finances publiques.

Au niveau local, Coignières devra faire face à une baisse de sa dotation globale de fonctionnement, tout en devant contribuer au prélèvement du DILICO, ce qui impactera ses capacités d'investissement et de financement des services publics. L'enjeu sera donc d'optimiser les ressources disponibles pour continuer à assurer un service de qualité aux habitants, tout en s'adaptant aux contraintes budgétaires imposées par l'État.

## Budget prévisionnel du projet de loi de finances 2025



## PARTIE III - LES AXES DE CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

### 1/ Les spécificités du budget du CCAS

#### ➔ Le cycle budgétaire

L'exercice comptable est la période délimitée retenue en comptabilité pour calculer le résultat. La durée d'un exercice comptable est de 12 mois et correspond à l'année civile. Un exercice comptable débute par un cycle de préparation budgétaire les six derniers mois N -1. La période d'exercice comptable proprement dite se déroule sur les 12 mois d'une année civile. Elle se termine par la production et la présentation des résultats lors de la première partie de l'année N+1 (compte administratif).

Le cycle budgétaire N+1 débute par l'analyse du Compte administratif N-1 pour se projeter dans la préparation budgétaire.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) le 19 mars 2025, puis le vote du budget primitif 2025, le 9 avril 2025, viendront clore les étapes de la préparation budgétaire.

Les états financiers (bilan, compte de résultat et d'annexes) seront établis selon les dispositions de l'article L.3312-1 du CGCT. Le CCAS de la ville de Coignières arrête son calendrier budgétaire dans la limite des dates fixées par la réglementation.

#### ➔ La présentation et le vote des budgets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget principal du CCAS est aligné sur l'instruction M57, une norme budgétaire et comptable applicable aux communes, à leurs services publics à caractère administratif, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, ainsi qu'aux caisses des écoles et aux établissements publics de coopération intercommunale.



Le délai de communication du projet de budget primitif (BP) à l'assemblée délibérante change, il est dorénavant porté à 12 jours minimum, en application de l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Étant donné que le CCAS gère un établissement médico-social relevant de la loi du 2 janvier 2002, il doit séparer la gestion de cette activité dans un budget annexe, lié au budget principal (M57), présenté selon la nomenclature spécifique M22.

Le budget est exécuté conformément à un calendrier précis et comprend divers documents budgétaires. Il est soumis à des règles de gestion et de présentation établies par le Code Général des Collectivités Territoriales et est assujéti au contrôle de légalité. Par conséquent, il doit respecter un formalisme tant sur le plan formel que sur le fond.

Les crédits budgétaires sont regroupés en enveloppes financières globales appelées chapitres et détaillés dans le plan comptable par nature au niveau le plus fin, désignés comme articles.

Le budget du CCAS est voté par nature avec une présentation fonctionnelle. Il se divise en deux sections (investissement/fonctionnement), chacune devant être équilibrée en termes de dépenses et de recettes :

- **La section de fonctionnement** regroupe les dépenses courantes du CCAS, comme les dépenses de personnel, les dépenses liées à la gestion des équipements et des bâtiments, les dépenses de fonctionnement (fournitures, consommables, etc.) et les dépenses liées aux actions sociales menées par le CCAS.
- **La section d'investissement** regroupe quant à elle les dépenses d'investissement du CCAS, c'est-à-dire les dépenses liées à l'acquisition, à la construction ou à la rénovation d'équipements, de bâtiments ou d'infrastructures nécessaires à la réalisation des missions du CCAS.

Le budget du CCAS doit être équilibré, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir les dépenses.

Le CCAS doit respecter certaines règles budgétaires. Par exemple, il doit élaborer son budget avant le début de l'exercice budgétaire, le soumettre au vote du conseil d'administration, et le transmettre à la préfecture pour approbation. Le CCAS doit également suivre l'exécution de son budget et rendre compte de sa gestion à la fin de chaque exercice.

Les finances du CCAS sont organisées en un budget indépendant de celui de la ville. Bien qu'ayant une personnalité juridique distincte, son fonctionnement est assuré essentiellement par la subvention octroyée par la commune (Legs Duburcq).

## 2/ Les ressources du CCAS

### ➔ Les ressources financières

Les principales ressources du CCAS de la ville de Coignièrès sont les suivantes :

- La subvention d'équilibre octroyée par la ville.
- Les montants des redevances et charges versées par la résidence autonomie
- Le forfait autonomie versée par le département des Yvelines pour la résidence autonomie et une partie du salaire de la référente senior.
- Les différentes subventions, attribuées par l'État ou bien par le bailleur social Seqens, via l'association APES, pour financer le poste de référent parcours réussite éducative ainsi que la mise en place d'un accompagnement administratif et juridique, assuré par l'association Nouvelle Voie.
- Les recettes des thés dansants ou autres manifestations payantes du CCAS.

### ➔ Les ressources humaines

Un élément essentiel du budget, incontournable pour garantir un service public de qualité.

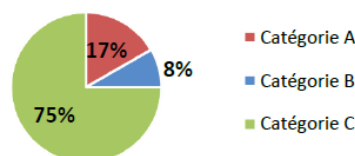


Chiffres issus du RSU de 2023

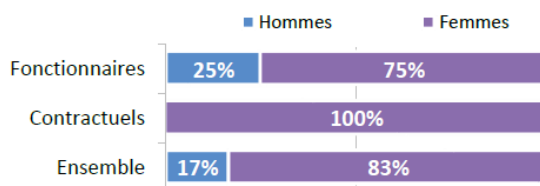
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%	100%	67%
Technique	50%		33%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut



#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	42%
Adjoints techniques	25%
Attachés	17%
Rédacteurs	8%
Agents de maîtrise	8%

## ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

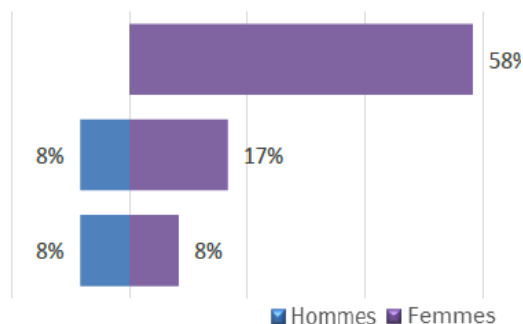
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,38
Contractuels permanents	42,50
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,08</b>
Tranche d'âge	

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des trar

## PARTIE IV - LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU CCAS POUR 2025

Préalablement à ce débat, il convient de rappeler que la préparation du budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique et financier particulièrement contraint pour la Ville, qui est le principal financeur du CCAS.

### 1/ Contexte socio-économique de la commune

La ville de Coignières est confrontée à des défis socio-économiques croissants, reflétant les évolutions structurelles observées dans de nombreuses communes périurbaines. Entre inflation persistante, précarité grandissante et accès aux services publics, le contexte social et économique de la commune impose une mobilisation renforcée des acteurs locaux.

#### A. Un contexte économique sous pression

Comme partout en France, Coignières subit l'impact de l'inflation, qui affecte le coût de la vie, l'accès au logement et les dépenses des ménages. Cette situation fragilise particulièrement les foyers modestes, qui voient leur reste à vivre diminuer face à la hausse des prix des biens essentiels. L'économie locale est principalement orientée autour de zones commerciales et artisanales, qui offrent des opportunités d'emploi, mais dont la pérennité peut être fragilisée par la conjoncture économique. Malgré cela, la ville bénéficie de son appartenance à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce qui favorise les échanges économiques et les opportunités de développement.

## B. Une augmentation de la précarité et des besoins sociaux

L'évolution des indicateurs sociaux à Coignières soulève des préoccupations importantes. La précarité y est une réalité grandissante, avec une augmentation des demandes d'aide sociale et de domiciliation. Si les données précises sur l'évolution du taux de pauvreté ne sont pas encore disponibles, plusieurs signaux montrent un accroissement des difficultés économiques des habitants. L'inflation persistante, la hausse du coût du logement et des charges énergétiques fragilisent les ménages aux revenus modestes. Cette situation se traduit par une sollicitation accrue du CCAS, notamment pour l'accès aux aides financières et aux dispositifs d'accompagnement social.

Par ailleurs, la scolarisation des enfants en situation de grande précarité constitue un enjeu majeur. Afin de garantir un accompagnement adapté, la commune a dû recruter une personne dédiée à la gestion du parcours de réussite scolaire. Ce dispositif, qui vise à favoriser l'intégration et la réussite éducative des enfants issus de milieux précaires, relève obligatoirement du CCAS. Cette exigence réglementaire entraîne une charge supplémentaire pour la structure, tant sur le plan financier qu'organisationnel, renforçant ainsi la pression sur les ressources municipales.

## C. Le quartier des Acacias : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

La situation sociale a conduit à la transformation du quartier des Acacias en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), permettant de mobiliser des financements spécifiques pour :

- L'amélioration des conditions de vie et du cadre urbain.
- Le développement de l'accès à l'emploi et à la formation.
- Le renforcement de la cohésion sociale et du lien intergénérationnel.

L'intégration de Coignières en QPV représente une opportunité pour redynamiser les quartiers concernés et mettre en place des actions adaptées aux besoins des habitants, bien que cela nécessite une coordination à long terme entre les acteurs locaux et l'État.

## D. Une population fragilisée et des publics invisibles

Les données statistiques traditionnelles ne prennent pas toujours en compte les populations les plus précaires, notamment :

- Les personnes vivant en bidonville ou en squats.
- Les populations hébergées en hôtel social, y compris celles en attente de régularisation.
- Les mineurs isolés, pris en charge par le Conseil Départemental des Yvelines.

À Coignières, quatre hôtels sociaux hébergent des personnes en grande précarité, dont certaines bénéficient du 115. Ce contexte souligne le rôle essentiel du CCAS, qui assure une veille sociale active et un accompagnement ciblé pour ces populations. D'ailleurs, la ville de Coignières a été sélectionnée pour participer à une enquête de l'INSEE sur cette population.

## E. Conclusion

Le contexte socio-économique de Coignières se complexifie, avec une augmentation significative de la précarité et des besoins sociaux. L'intégration en Quartier Prioritaire de la Ville constitue une opportunité pour mobiliser des ressources financières et humaines supplémentaires, mais nécessite un engagement financier de la commune.

Dans ce cadre, le CCAS joue un rôle central dans l'accompagnement des populations fragiles et assure la gestion administrative de dispositifs essentiels. Si le parcours de réussite éducative est porté sur le terrain par l'équipe de la politique de la ville, sa structuration réglementaire, son suivi budgétaire et son inscription dans les délibérations relèvent du CCAS.

## 2/ Actions du pôle social-santé

Le pôle social du CCAS occupe une place essentielle dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou d'isolement. Il propose un soutien individualisé pour faciliter l'accès aux droits sociaux et aux aides d'urgence. En tant qu'interlocuteur central, il simplifie les démarches administratives, permettant aux bénéficiaires d'obtenir plus rapidement l'assistance nécessaire. Ce service constitue également un lieu d'écoute et de conseil, jouant un rôle clé dans la lutte contre l'exclusion et le renforcement du lien social au sein de la commune.

- **Sortie intergénérationnelle familiale à la mer - Samedi 23 août 2025**

Une journée conviviale à la mer ouverte aux familles et aux seniors en situation de fragilité sociale. Cette sortie a pour but de favoriser l'accès aux loisirs, rompre l'isolement et offrir un moment de détente et de partage.

- **Marche solidaire pour octobre rose - Octobre 2025**

Une mobilisation locale à travers une marche solidaire afin de sensibiliser à la lutte contre le cancer du sein. Cet événement encourage la participation de tous pour manifester soutien et engagement en faveur de la prévention et de la recherche.

- **Ateliers de sensibilisation au cancer du sein**

Des sessions pédagogiques pour informer sur l'importance du dépistage précoce du cancer du sein. Ces ateliers incluent des conseils pratiques sur l'auto-examen et les démarches à suivre pour un suivi médical adapté.

- **Animation au profit du Téléthon - Décembre 2025**  
Un événement pour collecter des fonds et soutenir la recherche sur les maladies rares, avec une animation ouverte à tous.
- **Changement du minibus du CCAS en véhicule électrique**  
Le CCAS renouvelle son minibus en optant pour un modèle électrique, alliant engagement écologique et optimisation des coûts, tout en assurant la continuité du service de transport pour les administrés. Afin d'améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes âgées, un marchepied électrique sera installé.
- **Mutuelle communale**  
Mise en place d'une mutuelle communale pour permettre aux habitants d'accéder à une couverture santé à tarif négocié.
- **Mise en place de la plateforme "Mon Suivi Social"**  
Déploiement de la plateforme numérique "Mon Suivi Social" pour centraliser et simplifier le suivi des bénéficiaires du CCAS, améliorant ainsi la coordination et l'efficacité des interventions.
- **Permanence d'aide administrative et juridique**  
Une permanence est mise en place une fois par mois, en partenariat avec l'association Nouvelles Voies afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches administratives et juridiques, en leur apportant conseils et soutien adaptés.
- **Mise en place du Bus Santé - une fois par mois**  
Un bus de prévention et de soins accessible chaque mois pour permettre aux administrés d'obtenir des consultations médicales, des dépistages et des conseils santé gratuitement.
- **Mise en place effective du CLSM (Conseil Local en Santé Mentale)**  
Le CLSM est désormais opérationnel afin de mieux coordonner les acteurs locaux et proposer un accompagnement adapté aux personnes en souffrance psychique.
- **Permanences de nouveaux partenaires au CCAS**  
Accueil de nouveaux partenaires au sein du CCAS afin de diversifier les services proposés aux habitants (Œuvre Falret, Equalis, travailleurs sociaux du CD78...).

### 3/ Actions du pôle seniors / résidence autonomie

Le pôle senior du CCAS œuvre activement pour améliorer la qualité de vie des aînés en favorisant leur autonomie et en encourageant leur implication dans la vie locale. Il propose divers ateliers et activités adaptés afin de maintenir leur bien-être et de renforcer leur lien social. Cette approche traduit une volonté d'inclusion, garantissant à chaque senior un accompagnement et des opportunités pour rester acteur de la vie de la commune.

- **Journée de présentation des activités et services du CCAS – Septembre 2025**  
Une journée dédiée aux seniors pour découvrir les activités et services proposés par le pôle seniors du CCAS pour l'année 2025/2026.
- **Sortie au cabaret l'étincelle à Pierre - 27 mai 2025**  
Une sortie conviviale au cabaret de Pierre, offrant aux seniors un moment festif et divertissant.
- **Semaine bleue - Du 6 au 12 octobre 2025**  
Une semaine dédiée aux seniors, mettant en avant les enjeux du vieillissement à travers des événements et ateliers adaptés sur le thème « Vieillir : une force à partager ! »
- **Banquet des seniors - 12 décembre 2025**  
Un repas festif réunissant les aînés de la commune pour un moment de convivialité et de partage.
- **Fête de la résidence autonomie - 13 juin 2025**  
Une journée festive pour célébrer la vie de la résidence, avec animations musicale.
- **Exercice d'évacuation de la résidence autonomie - Dernier trimestre 2025**  
Un exercice de sécurité destiné aux résidents et au personnel afin de les préparer à une évacuation en cas d'urgence.
- **Activités intergénérationnelles avec le collège de Coignières et le lycée des métiers Louis Blériot à Trappes**  
Mise en place de projets et d'activités réunissant les jeunes et les seniors pour favoriser l'échange et la transmission entre générations.
- **Déploiement du compost à la résidence autonomie**  
Installation d'un composteur afin de réduire les déchets organiques, sensibiliser les résidents aux pratiques écologiques et favoriser une gestion responsable des ressources.
- **Inauguration des travaux de rénovation de la résidence autonomie - 11 avril 2025**  
Un événement marquant pour célébrer officiellement les nouveaux aménagements de la résidence autonomie.
- **Remise en état de 15 logements de la résidence autonomie - De février à juin 2025**  
Rénovation de logements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants concernés.
- **Création d'un chemin d'accès entre la terrasse et le parking au sein de la résidence**  
Aménagement d'un chemin pour faciliter l'accès au parking depuis la terrasse de la résidence.

- **Soirée Beaujolais - 27 novembre 2025**  
Un moment convivial autour de la dégustation du Beaujolais nouveau, favorisant les rencontres et échanges entre résidents.
- **Partenariat avec la résidence sociale ADEF autour d'un ciné-club et d'autres animations**  
Organisation de projections de films et d'activités communes pour renforcer les liens entre les résidents des deux structures.
- **Mise en place d'un atelier vélo avec la FFC - Deux fois par semaine de janvier 2025 à juin 2025**  
Ateliers vélo en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme pour favoriser la mobilité et l'activité physique des participants
- **Mise en œuvre d'animations intergénérationnelles** : des projets variés tout au long de l'année 2025, incluant des activités avec la crèche, le centre de loisirs, le collège de de la mare aux saules de Coignièrès ou encore le lycée Louis Blériot de Trappes.
- **Poursuite de la collaboration avec Malakoff Médéric, le PRIF et la conférence des financeurs** : initiatives comprenant des ateliers mémoires, des ateliers d'initiation aux arts martiaux, des ateliers socio-esthétiques.
- **Poursuite du groupe de travail des directeurs de résidence autonomie des Yvelines** : échange et collaboration sur les exigences et objectifs pour les évaluations externes.
- **Poursuite du partenariat avec la bibliothèque de Coignièrès** : prêt de livres à gros caractères dont le but est de faciliter l'accès à la lecture grâce à un large choix de livres à gros caractères, disponibles pour tous.
- **Maintien des animations tous les week-ends et jours fériés** : les jeunes travailleurs ou étudiants résidant à la résidence animent des moments de convivialité.

Ces initiatives illustrent la volonté de poursuivre et d'enrichir les actions en faveur des seniors, en renforçant le lien social, en favorisant l'inclusion et en développant des partenariats intergénérationnels au sein de la commune.

#### 4/ Pôle logement et prévention des expulsions

Le pôle logement du CCAS a pour mission d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité dans l'accès à un logement. Il intervient en les informant et en les guidant dans leurs démarches, tout en jouant un rôle clé dans la prévention des expulsions. À travers un soutien adapté, il aide les ménages en difficulté à trouver des solutions pour éviter la perte de leur logement. En identifiant précocement les situations à risque, il favorise des interventions rapides afin de garantir le maintien dans un habitat stable.



- **Lancement des Commissions Locales d'Impayés de Loyer (CLIL) avec le bailleur SEQENS**

La première CLIL s'est tenue en janvier 2025, et deux autres sont programmées au cours de l'année. Cette initiative, menée en collaboration avec le bailleur SEQENS, la CAF et le service d'action sociale du département, a pour but de prévenir et de traiter les situations d'impayés de loyer, en apportant un soutien ciblé et adapté aux locataires en difficulté financière.

- **Poursuite des permanences de la conseillère sociale du bailleur SEQENS au CCAS**

Une demi-journée par semaine, ces permanences offrent un accompagnement social personnalisé aux locataires afin de les conseiller et de les aider à faire face à leurs difficultés.

- **Mise en place d'instances de concertation concernant les quartiers prioritaires de la ville (QPV)**

Ces instances permettront d'anticiper la sélection des candidats afin de garantir l'équilibre social avant leur présentation à la Commission d'Attribution des Logements (CAL).

## 5/ Pôle ressources

À la suite de la mise en place des différents pôles au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Coignières, chaque agent réalise un entretien annuel avec son supérieur hiérarchique direct. Il dispose d'une fiche de poste détaillée avec ses missions et d'un programme de formation planifié pour l'année.

Pour l'année 2025, ont été prévus :

- **Mise en conformité des documents réglementaires et des procédures :**

Révision et mise à jour de l'ensemble des documents afin d'assurer leur conformité aux exigences de l'évaluation externe prévue en 2026.

- **Déploiement du logiciel de gestion Ageval :**

Mise en place d'un outil dédié à la gestion de la qualité et des risques, visant à optimiser le suivi et l'amélioration continue au sein de la résidence autonomie. Ce dispositif est essentiel en vue de l'évaluation externe de 2026.

- **Formation de l'ensemble des agents à la prévention de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance :**

Sensibilisation et renforcement des bonnes pratiques pour garantir un accompagnement respectueux et bienveillant des usagers. Cette formation est obligatoire dans le cadre de l'évaluation externe de 2026.

- **Formation de l'ensemble des agents au rôle d'équipier de première intervention :** Formation à la gestion des situations d'urgence afin de renforcer la sécurité au sein de la résidence autonomie. Cette formation est également obligatoire pour l'évaluation externe de 2026.
- **Embauche d'un saisonnier en juillet et août 2025 :** renfort du personnel pour assurer la continuité du service pendant la période des congés d'été.
- **Poursuite de la mise en conformité RGPD pour la résidence autonomie et le CCAS :** sécurisation et adaptation des pratiques en matière de protection des données personnelles.

(\*) **Le RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) est une réglementation de l'Union européenne visant à protéger la vie privée et les données personnelles des individus. Elle accorde aux citoyens le contrôle sur leurs données personnelles et impose des règles strictes aux organisations sur la collecte, le traitement, et la gestion de ces données. Entrée en vigueur le 25 mai 2018, elle s'applique à toutes les entreprises qui traitent les données des résidents de l'UE, quel que soit leur emplacement géographique.

## PARTIE V - LES ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES

### 1/ La section fonctionnement du CCAS

Cette partie présentera classiquement les axes de construction du budget primitif pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes.

#### A. Les dépenses

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025
11	Charges à caractère général	61 147 €	56 862 €	90 528 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	565 000 €	556 106 €	633 059 €
65	Autres charges de gestion courante	429 077 €	421 165 €	405 868 €
67	Charges exceptionnelles	150 €	0 €	0 €
42	Dotations aux amortissements et aux provisions	9 584 €	8 404 €	9 695 €
	<b>Total</b>	<b>1 064 958 €</b>	<b>1 042 537 €</b>	<b>1 139 150 €</b>

Les dépenses de fonctionnement du CCAS couvrent principalement les coûts liés au fonctionnement quotidien du service, aux rémunérations du personnel ainsi qu'aux actions sociales mises en place en faveur des habitants.

En 2025, le budget total prévu s'élève à 1 139 150 €, contre 1 064 958 € en 2024, soit une augmentation globale de 7 %. Cette évolution provient essentiellement de la mise en place de nouveaux projets sociaux rendus nécessaires par le passage récent de Coignières en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Le chapitre des charges à caractère général (chapitre 11) augmente de 61 147 € à 90 528 € (+48 %). Cette hausse est principalement liée à la mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs :

- Le dispositif « Coup de Pouce », action éducative ciblée pour prévenir l'échec scolaire dès la classe de CP, doté d'un budget précis de 15 000 €.
- Un projet d'accompagnement administratif et juridique destiné aux habitants du QPV, en partenariat avec l'association Nouvelles Voies, pour un budget de 5 000€.

Ces nouvelles dépenses, totalisant 20 000 €, bénéficient toutefois d'un soutien financier spécifique (État et bailleur social Seqens via APES), réduisant ainsi l'impact réel sur les finances du CCAS.

D'autres dépenses du chapitre 11 sont clairement identifiées et expliquent aussi la hausse globale, telles que :

- Les sorties organisées pour les seniors augmentent, avec un budget porté à 3 500 € en 2025.
- Les honoraires liés à l'accompagnement par NEOPTIM pour les réductions de charges auprès de l'Urssaf atteignent 4 816 €.
- Les frais d'assurance augmentent significativement à 9000 € en 2025, principalement liés au contrat avec Relyens pour la couverture du personnel.

Les charges de personnel (chapitre 12) augmentent également, passant de 565 000 € à 633 059 € (+12 %). Cette hausse est principalement due à :

- L'embauche du référent Parcours de Réussite Éducative (PRE), chargé de coordonner les dispositifs éducatifs et sociaux, bénéficiant d'une subvention spécifique de l'État (20 000 €), limitant ainsi l'impact financier réel.
- Le remplacement d'un agent en maladie professionnelle, partiellement compensé par des remboursements d'assurance, réduisant la charge nette effective.

Le poids des dépenses de personnel représente désormais 55,57 % du budget total, en cohérence avec les missions essentielles d'un CCAS.

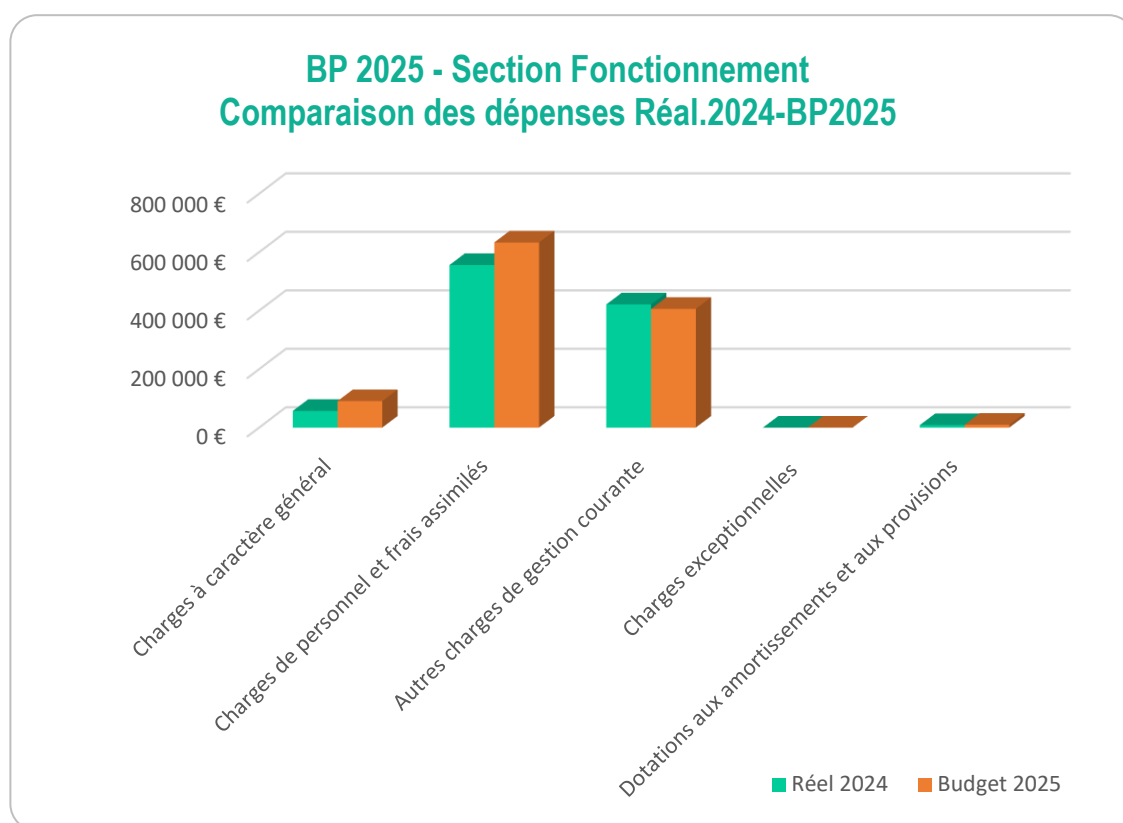
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent légèrement, passant de 429 077 € à 405 868 € (-5,4 %), grâce notamment à une meilleure gestion interne et une réallocation efficace des ressources disponibles.

Enfin, les dotations aux amortissements (chapitre 42) restent globalement stables, avec une légère augmentation de 1,16 %, passant de 9 584 € à 9 695 €. Cette hausse est liée à l'acquisition de nouveaux équipements pour la résidence autonomie, amortis sur plusieurs années :

- L'achat de mobilier neuf pour la salle d'animation et de restauration, avec un amortissement sur 10 ans.
- L'acquisition d'équipements professionnels :
  - Un marchepied pour le minibus, afin d'améliorer l'accessibilité.
  - Une autolaveuse pour l'entretien des locaux.

L'amortissement de ces équipements entraîne une légère augmentation de la dotation.

En conclusion sur les dépenses : Le CCAS maintient une gestion financière maîtrisée tout en assurant le financement de nouvelles actions sociales indispensables, grâce notamment à la mobilisation de financements extérieurs.



## B. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont majoritairement constituées de dotations et participations comme les subventions de la ville ainsi que les produits des services.

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025
002	Report excédent de l'exercice N-1	31 606 €	31 605 €	17 202 €
013	Atténuation de charge	13 000 €	8 398 €	10 000 €
013	Remboursement charges SS et prévoyance	0 €	0 €	16 052 €
70	Prestations de services	11 250 €	9 580 €	11 625 €
70	Mise à disposition du personnel CCAS à la RA	317 255 €	309 905 €	352 764 €
74	Subvention de la mairie	690 000 €	690 000 €	698 000 €
74	Subventions du département 78 / DDETS	0 €	6 666 €	31 500 €
74	Subvention APES	0 €	0 €	2 000 €
75	Autres produits de gestion courante	1 847 €	3 585 €	7 €
	<b>Total</b>	<b>1 064 958 €</b>	<b>1 059 739 €</b>	<b>1 139 150 €</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de subventions publiques (ville, département, État), de remboursements divers et de recettes issues des services aux habitants.

Pour l'exercice 2025, le total des recettes prévues s'élève à 1 139 150 €, en hausse de 7 % par rapport à 2024 (1 064 958 €).

Le report d'excédent de l'année précédente (chapitre 002) diminue fortement, passant de 31 606 € à 17 202 € (-45,5 %), nécessitant une compensation par l'augmentation des autres ressources.

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont ajustées à 10 000 €, en cohérence avec les montants effectivement réalisés en 2024. Une nouvelle recette significative apparaît également en 2025 sous forme de remboursements de charges sociales de la part de l'URSAFF (16 052 €).

Les prestations de services (chapitre 70) augmentent légèrement à 11 625 € en 2025 (contre 11 250 € en 2024), traduisant une évolution favorable des recettes des services fournis aux usagers.

La mise à disposition du personnel du CCAS à la résidence autonomie augmente significativement, passant de 317 255 € à 352 764 € (+11,2 %), pour refléter fidèlement la hausse des coûts salariaux supportés par le CCAS.

La subvention municipale (chapitre 74) progresse légèrement à 698 000 € (+1,2 %), confirmant un soutien régulier et durable de la commune face à l'accroissement des besoins sociaux locaux.

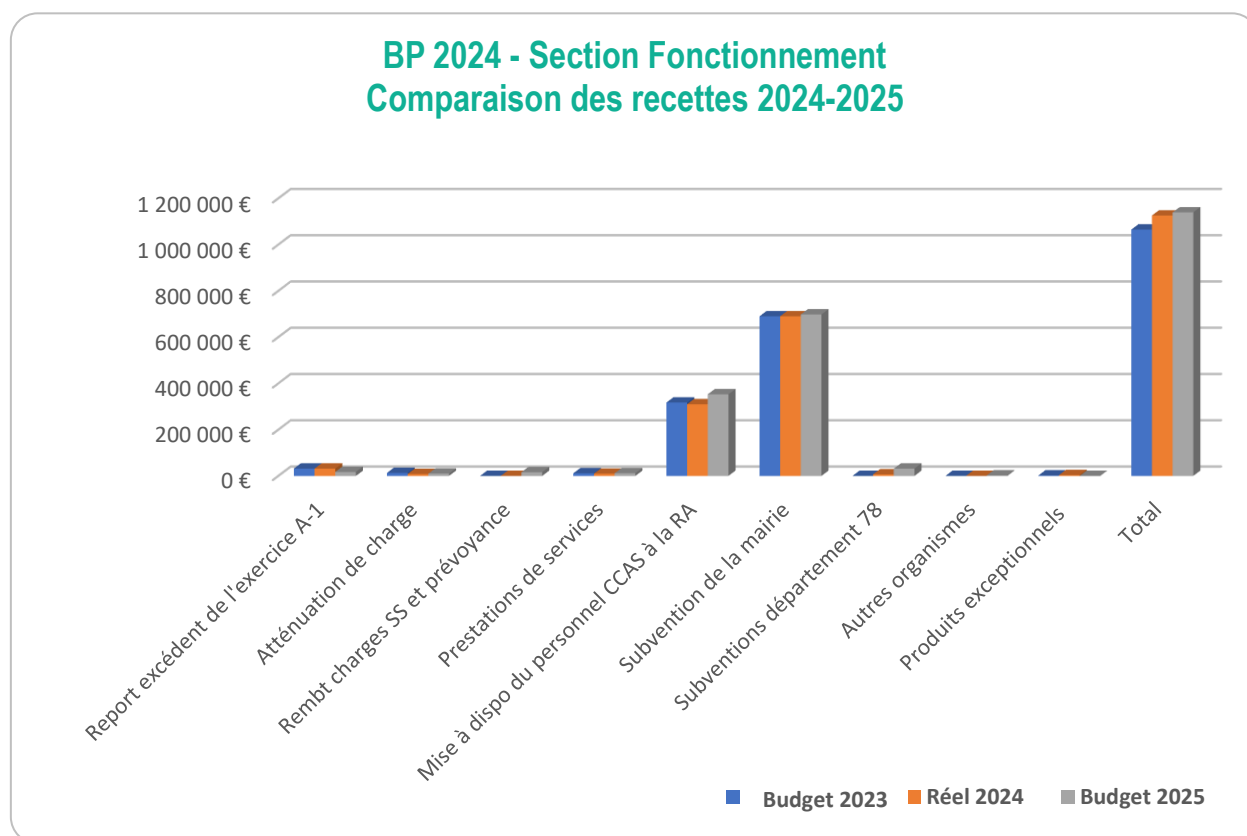
Une forte augmentation est prévue pour les subventions du Département des Yvelines et de la DDETS, atteignant 31 500 € en 2025 contre 6 666 € perçus en 2024, illustrant une stratégie efficace du CCAS en matière de mobilisation des financements externes, notamment pour les actions liées au classement QPV.

Enfin, une nouvelle recette issue de l'association APES (2 000 €) soutient spécifiquement le projet d'accompagnement administratif et juridique pour les habitants des quartiers prioritaires.

Malgré une forte réduction du report d'excédent, le CCAS sécurise efficacement ses recettes grâce à la diversification et à l'augmentation des financements externes (État, Département, associations), permettant ainsi d'assurer le financement complet de ses missions sociales sans accroître fortement la charge locale.

Conclusion :

Le CCAS de Coignières démontre ainsi sa capacité à maintenir un équilibre budgétaire solide malgré la mise en place de nouvelles actions qui concernent la politique de la ville, notamment grâce à la mobilisation accrue de ressources externes. Cette stratégie proactive garantit la pérennité et le développement des missions sociales essentielles en faveur des habitants, tout en limitant l'impact budgétaire pour la commune.



## 2/ La section d'investissement du CCAS

### A. Les dépenses et les recettes

Les recettes d'investissements sont constituées par l'excédent d'investissement reporté des années précédentes.

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025
001	Report excédent de l'exercice N-1	25 044 €	25 044 €	28 569 €
	Dépenses	67 215 €	37 077 €	39 038 €
	Recettes	42 171 €	40 602 €	10 469 €
	<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>28 569 €</b>	<b>0 €</b>

## 3/ La section fonctionnement du budget annexe - RA

### A. Les dépenses

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025
002	Report excédent de l'exercice N-1	0 €	0 €	0 €
11	Charges à caractère général	209 150 €	194 336 €	216 785 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	317 255 €	309 905 €	352 764 €
16	Dépenses afférentes à la structure	412 810 €	411 954 €	475 333 €
	<b>Total</b>	<b>939 215 €</b>	<b>916 195 €</b>	<b>1 044 882 €</b>

Les dépenses totales prévues au budget de fonctionnement pour la Résidence autonomie en 2025 s'élèvent à 1 044 882 €, soit une augmentation de 14 % par rapport au budget réalisé 2024 (916 195 €).

Cette hausse se répartit principalement sur les trois chapitres suivants :

#### ➔ Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre augmente modérément de 11,6 %, passant de 194 336 € réalisés en 2024 à 216 785 € prévus en 2025.

Cette progression s'explique principalement par :

- Une hausse des coûts liés à la consommation alimentaire (passage de 7 506 € réalisés en 2024 à 7 900 € prévus en 2025), pour anticiper l'augmentation des coûts d'approvisionnement.
- Une hausse notable des dépenses d'énergie (chauffage passant de 86 866 € à 100 895 €), tenant compte de la hausse des tarifs du gaz naturel et de l'électricité.
- Une augmentation des coûts de restauration (repas de la SAGÈRE passant de 30 541 € réalisés à 39 000 € prévus), liée à la hausse prévue du nombre de repas et des tarifs.

#### ➔ Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Les dépenses de personnel progressent de façon importante (+13,8 %), passant de 309 905 € réalisés en 2024 à 352 764 € prévus en 2025, principalement à cause de :

- La revalorisation réglementaire des rémunérations du personnel.
- La budgétisation du remplacement de l'agent en maladie professionnelle sur l'année alors qu'en 2024, nous l'avons budgétisé sur 6 mois.

Cette évolution représente une part importante des dépenses totales de fonctionnement (33,8 % du budget).

#### ➔ Dépenses afférentes à la structure (chapitre 016)

Ce chapitre affiche une hausse significative (+15,4 %), passant de 411 954 € réalisés en 2024 à 475 333 € prévus en 2025. Cette évolution est principalement justifiée par :

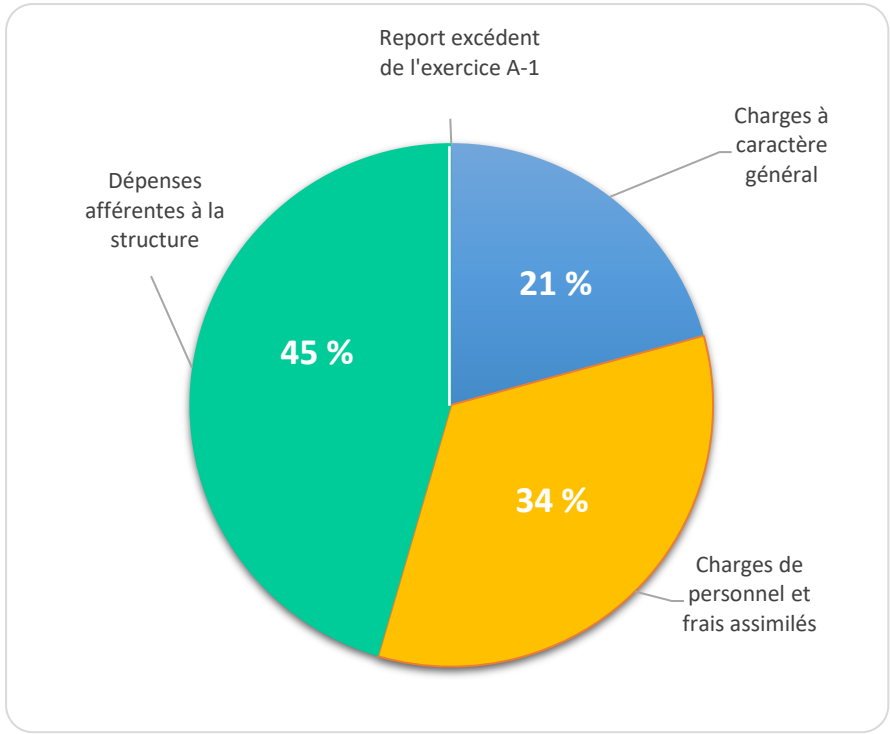
- L'augmentation du montant des locations immobilières (loyers reversés à la commune), passant de 407 788 € réalisés à 466 930 € prévus, correspondant à une revalorisation des loyers annuels.
- Une légère hausse des coûts liés aux licences informatiques et aux logiciels métier utilisés pour la gestion interne.

Conclusion :

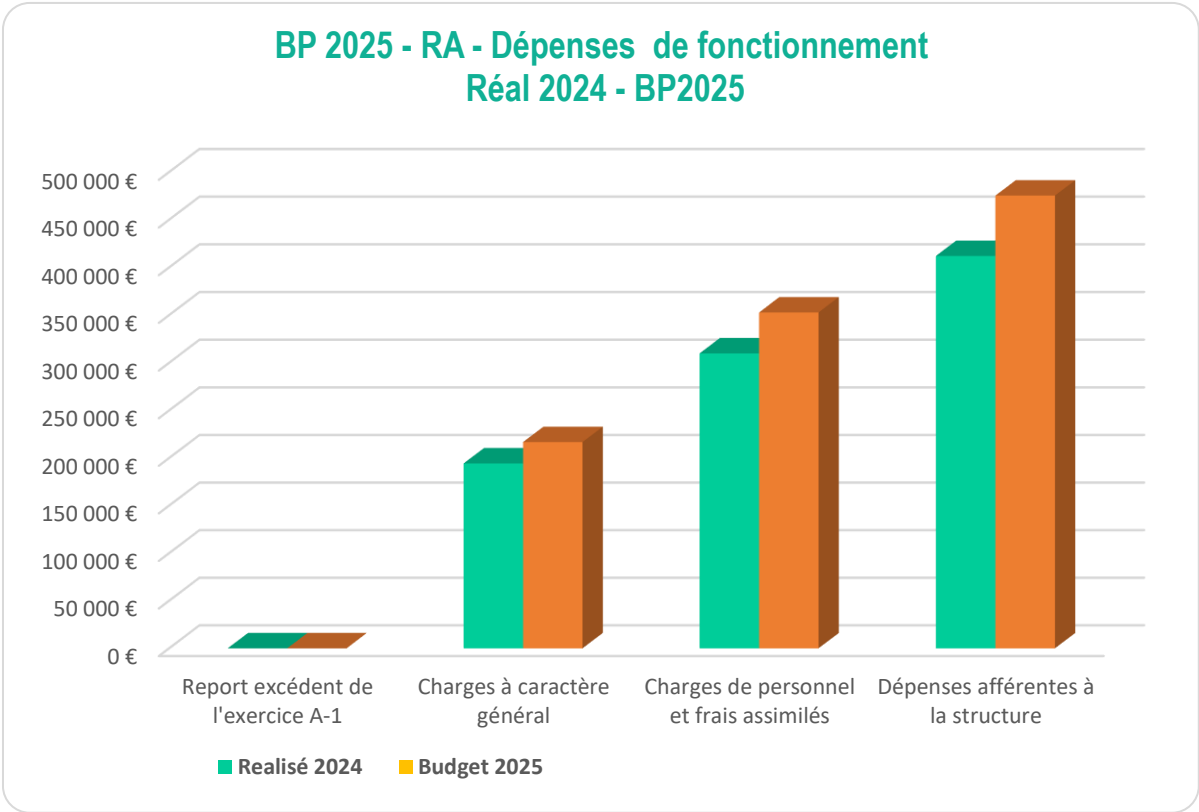
La hausse des dépenses en 2025 pour la Résidence autonomie s'explique principalement par des obligations externes (hausse des coûts de l'énergie, des loyers et des salaires réglementaires), ainsi que par un renforcement qualitatif du service rendu aux résidents (alimentation, restauration). L'ensemble de ces dépenses reste cohérent avec les objectifs d'amélioration constante de la qualité d'accueil, tout en assurant une gestion budgétaire maîtrisée.



### BP 2025 – RA – Dépenses Section fonctionnement



### BP 2025 - RA - Dépenses de fonctionnement Réal 2024 - BP2025



## B. Les recettes

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Réel 2024	Budget 2025
002	Report excédent de l'exercice N-1	64 068 €	64 068 €	65 845 €
17	Produit de la tarification	21 500 €	27 395 €	30 000 €
18	Repas	30 778 €	27 012 €	36 000 €
	Forfait autonomie	25 500 €	26 700 €	28 290 €
	Subvention CCAS	392 969 €	392 969 €	375 774 €
	Encaissement des loyers	400 000 €	439 628 €	504 073 €
	Encaissement divers	4 400 €	4 268 €	4 900 €
	<b>Total</b>	<b>939 215 €</b>	<b>982 040 €</b>	<b>1 044 882 €</b>

Les recettes totales prévues pour l'exercice 2025 de la Résidence autonomie s'élèvent à 1 044 882 €, en hausse de 6,4 % par rapport aux recettes réalisées en 2024 (982 040 €). Cette augmentation se répartit principalement sur les chapitres suivants :

### ➔ Report d'excédent (chapitre 002)

Le report de l'excédent de l'exercice précédent reste stable, augmentant légèrement de 64 068 € réalisés en 2024 à 65 845 € prévus en 2025 (+2,8 %). Ce montant constitue un solde positif qui vient sécuriser le budget global de fonctionnement.

### ➔ Produits de la tarification (chapitre 17)

Les recettes issues de la tarification (APL) augmentent significativement, passant de 27 395 € réalisés en 2024 à 30 000 € prévus en 2025 (+9,5 %), en raison d'une prévision à la hausse du nombre de résidents éligibles à cette aide au logement.

### ➔ Autres produits relatifs à l'exploitation (chapitre 18)

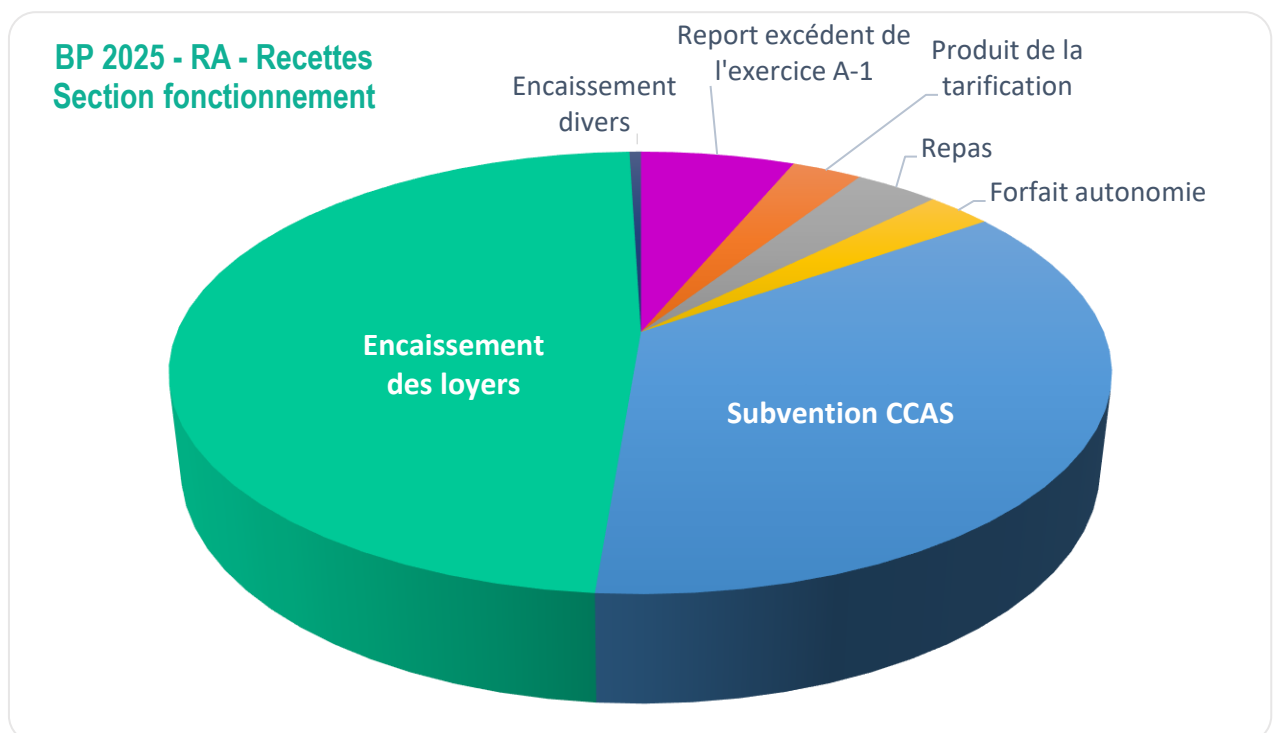
Ce chapitre connaît plusieurs évolutions notables :

- Encaissement des repas : augmentation de +33,3 %, passant de 27 012 € réalisés en 2024 à 36 000 € prévus en 2025, due à une hausse anticipée du nombre de repas servis aux résidents.

- **Forfait autonomie** : légère hausse (+6 %), passant de 26 700 € à 28 290 €, traduisant une augmentation attendue des financements liés à l'accompagnement des résidents.
- **Subvention du CCAS** : baisse de 4,4 %, passant de 392 969 € réalisés en 2024 à 375 774 € prévus en 2025, illustrant une volonté de réduire progressivement la contribution du CCAS en diversifiant les autres recettes.
- **Encaissement des loyers** : nette augmentation de 14,7 %, passant de 439 628 € réalisés en 2024 à 504 073 € prévus en 2025, reflétant la revalorisation des loyers et l'occupation optimale des logements.

#### Conclusion :

Le budget prévisionnel 2025 montre une progression maîtrisée et cohérente des recettes, principalement portée par les encaissements liés aux loyers et aux repas, ainsi que par une stabilité des financements extérieurs (APL, forfait autonomie). Malgré une légère baisse de la subvention du CCAS, l'ensemble des recettes prévues permet d'assurer un équilibre budgétaire solide pour la résidence autonomie.



## PARTIE VI - CONCLUSION

Dans un contexte économique et financier contraint, marqué par des incertitudes nationales et une diminution des dotations publiques, le CCAS et la résidence autonomie doivent composer avec une gestion budgétaire rigoureuse pour maintenir leurs missions auprès des habitants les plus fragiles.

Pour 2025, le budget de fonctionnement du CCAS présente une augmentation modérée (+7 %), principalement liée au recrutement d'un référent de parcours réussite scolaire mais aussi dû au développement d'actions mis en place au quartier des Acacias récemment identifié comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville. Grâce à la mobilisation efficace de subventions extérieures (État, Département, Seqens via l'APES), l'impact financier reste maîtrisé.

Le budget annexe de la Résidence autonomie affiche une hausse globale des dépenses (+14 %), notamment due aux coûts d'énergie et aux charges de personnel. Cette évolution traduit un ajustement nécessaire pour maintenir un service qualitatif auprès des résidents. Cette hausse est cependant compensée par une augmentation significative des recettes issues principalement des loyers, des repas et du forfait autonomie.

Enfin, malgré une légère diminution de la subvention du CCAS vers la résidence, l'équilibre global du budget reste assuré grâce à l'optimisation des recettes internes (loyers, APL, repas) et à une gestion prudente des dépenses courantes.

Ainsi, les orientations budgétaires pour 2025 illustrent un effort collectif visant à préserver la qualité des services sociaux tout en garantissant une gestion financière équilibrée à long terme.